

## AVIS AU SCIC ET AU SCAF

12.1 Le président présente l'avis du Comité scientifique au SCIC et au SCAF pendant la réunion. L'avis rendu au SCAF est récapitulé dans la section 11.

12.2 L'avis au SCIC est dérivé de l'examen par le Comité scientifique des informations fournies par le WG-EMM, le WG-FSA, le WG-IMAF et le TASO *ad hoc*, et est présenté dans les sections 3, 4, 5, 6 et 7. Le Comité scientifique estime que les points identifiés par les groupes de travail n'étaient pas nécessairement des questions de respect de la réglementation (voir également les paragraphes 5.5 et 5.6).

12.3 Le Comité scientifique décide qu'à l'avenir ses groupes de travail se concentreront sur des questions d'application des mesures de conservation ayant des implications pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

12.4 Le Comité scientifique avise le SCIC que le WG-IMAF se réunira tous les deux ans et que la prochaine réunion de ce dernier est prévue pour 2011. En conséquence, les années où le WG-IMAF ne se réunira pas, les résumés annuels des observations scientifiques préparés par le secrétariat (WG-IMAF-09/4, 09/5 et 09/6, par ex.) seront renvoyés directement au SCIC pour qu'il les examine.

12.5 Le président avise que le SCIC a pris note de cet avis.

## ACTIVITÉS SOUTENUES PAR LE SECRÉTARIAT

### Gestion des données

13.1 Le Comité scientifique prend note du rapport du directeur des données sur les travaux réalisés récemment dans le cadre de la fonction du secrétariat liée à la gestion des données et des mesures prises pour maintenir l'intégrité de la base de données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXVIII/BG/3 et CCAMLR-XXVIII/BG/12).

13.2 La base des données de la CCAMLR représente un dépôt sûr à long terme pour les données utilisées dans les processus de prise de décisions de la Commission et du Comité scientifique, tels que l'évaluation des stocks, le suivi de l'écosystème et l'évaluation de la conformité. Le fonctionnement et le développement de cette base de données mettent en jeu du personnel de toutes les entités fonctionnelles du secrétariat, pour mener à bien les tâches suivantes : maintenance et développement de l'infrastructure de la base de données, traitement, validation et contrôle de la qualité des données, analyse et déclaration, traitement des demandes de données et maintien de la documentation de la base des données.

13.3 Le Comité scientifique prend note des activités de gestion des données menées par le secrétariat en 2008/09 (SC-CAMLR-XXVIII/BG/3).

13.4 Le Comité scientifique note que le SCAR-MarBIN peut se révéler une précieuse source d'informations pour les travaux de la CCAMLR sur la biorégionalisation, les AMP et les VME. Il encourage de ce fait le l'établissement de liens adéquats avec le SCAR-MarBIN et d'autres sources de données pertinentes (le GBIF, par ex.).

13.5 Le Comité scientifique encourage le directeur des données à envisager d'autres moyens de dissémination de certaines données de la CCAMLR dans l'ensemble de la communauté scientifique, sous réserve des règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR.

13.6 Le Comité scientifique note que le volume et la complexité de la base des données détenues par la CCAMLR ne cessent de s'accroître (le volume des données de pêche, par exemple, est 40 fois plus élevé qu'en 1993). Cette augmentation du volume de données et les exigences relatives au niveau de détail, à l'exactitude et à l'actualisation des données exercent une forte pression sur les ressources humaines et physiques du secrétariat, notamment en ce qui concerne le traitement des données, leur validation, leur déclaration, la correspondance et leur stockage. Certaines de ces ressources sont déjà pleinement exploitées et il est nécessaire de surveiller la situation régulièrement pour garantir que des ressources adéquates (humaines et financières) sont disponibles pour continuer à soutenir pleinement la fonction de gestion des données du secrétariat et la base des données de la CCAMLR (voir également CCAMLR-XXVIII/BG/9).

13.7 Le Comité scientifique prend note des autres documents présentés par le secrétariat à la demande de la Commission. Ceux-ci examinent la classification et les fonctions des postes des cadres du secrétariat (directeur des données compris) (CCAMLR-XXVIII/6), présentent dans les grandes lignes une stratégie de succession du personnel (CCAMLR-XXVIII/8) et décrivent la pression occasionnée par les besoins en traduction de la CCAMLR (CCAMLR-XXVIII/10 Rév. 1). Il reconnaît que ces documents donnent un aperçu utile tant des travaux généraux réalisés au jour le jour par le secrétariat, que des exigences de la gestion des données. Il note, de plus, que toutes ces questions sont examinées par le SCAF.

13.8 Le Comité scientifique note que l'Ukraine a mis en œuvre un projet de recherche pour numériser les données de capture et d'effort de pêche par trait des anciennes campagnes de pêche au krill soviétiques (CCAMLR-XXVIII/BG/18). Les données de 56 campagnes de recherche et exploratoires et de deux campagnes commerciales (représentant 5 160 traits) de 1972 à 1991 ont été transférées manuellement des carnets de données aux formulaires de données de la CCAMLR (C1). Ces données ont été soumises au secrétariat et seront saisies dans la base des données de la CCAMLR en 2010.

13.9 Le Comité scientifique remercie l'Ukraine d'avoir numérisé ces données et d'avoir soumis à la CCAMLR ce jeu de données anciennes si précieuses.

13.10 Gennadi Milinevsky (Ukraine) indique que les travaux se poursuivent pour numériser les données biologiques de krill. Ce projet est financé par le Projet de conservation du krill antarctique du *Pew Charitable Trust*.

## Publications

13.11 Le Comité scientifique note que les documents suivants ont été publiés en 2009 dans le cadre de ses travaux :

- i) Rapport de la vingt-septième réunion du Comité scientifique
- ii) *CCAMLR Science*, Volume 16
- iii) *Résumés scientifiques de la CCAMLR 2008*, sur le site Web de la CCAMLR
- iv) *Bulletin statistique*, Volume 21.

## CCAMLR Science

13.12 Le Comité scientifique prend note du rapport du rédacteur en chef de *CCAMLR Science* (SC-CAMLR-XXVIII/BG/11). *CCAMLR Science* est publié depuis 1994 et est devenu une revue bien établie, possédant un indice de citation de l'ISI et citée par *Current Contents* et par le *Web of Science* de l'ISI. Cette revue jouit maintenant d'un facteur d'impact de 1,389 et est classée 19<sup>e</sup> des 40 revues sur le thème de la pêche de l'édition scientifique des *Journal Citation Reports* de Thomson Reuters.

13.13 Le Comité scientifique remercie les auteurs et réviseurs de leur contribution remarquable à la revue et félicite l'équipe de rédaction du secrétariat de l'excellente qualité de cette publication.

13.14 Le Comité scientifique reconnaît que, pendant sa réunion et celles des groupes de travail, le comité de rédaction ne dispose que de très peu de temps pour effectuer un premier examen des documents soumis en vue d'une publication dans *CCAMLR Science*. Il soutient la proposition du rédacteur en chef de mener ces examens par correspondance. Le Comité scientifique accepte également que le rédacteur en chef cherche à accroître le nombre de membres du comité de rédaction pour alléger la charge de travail de chacun et élargir la participation aux activités de la revue.

13.15 Le Comité scientifique encourage le rédacteur en chef à rechercher des moyens de simplifier la procédure actuelle à laquelle doivent se conformer les auteurs pour citer les documents de réunion de la CCAMLR, compte tenu des impératifs de la propriété intellectuelle et des Règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR.

13.16 Le Comité scientifique considère une proposition de production d'un Supplément à *CCAMLR Science*, car il estime qu'une telle publication pourrait servir de plateforme pour communiquer les derniers développements des travaux de la CCAMLR. Il demande instamment aux Membres et au rédacteur en chef d'approfondir l'examen de cette proposition et de ses implications budgétaires possibles.

13.17 À l'égard de la publication des documents du secrétariat décrivant les travaux du Comité scientifique dans la littérature revue par des pairs, le Comité scientifique estime que de tels documents devraient faire l'objet d'une vérification éditoriale de la part du président du Comité scientifique et des responsables des groupes de travail.